

Date de convocation : 26 juin 2023

Date d'envoi : 26 juin 2023

Date d'affichage : 26 juin 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 29-2023
LUNDI 3 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien (arrivée à 20 h 50), LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 1 – Christine ROURE à Patrick CORTIAL

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

OBJET : Stade synthétique – Attribution et signature du marché de travaux

Suite à l'appel d'offres publié le 15 mai dernier (date limite de réception des offres le 12 juin 2023), quatre entreprises ont présenté des offres pour l'aménagement du stade de football du Colombier en pelouse synthétique (offre de base et/ou variantes) : VERT ET SPORT, MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT, ST GROUPE et TERRIDEAL.

La commission a décidé de sélectionner les offres avec une pelouse synthétique sans remplissage, présentées par VERT ET SPORT, MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT et ST GROUPE et lancer une procédure de négociation avec ces 3 entreprises.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprises ST GROUPE pour un montant H. T. de 634 323.40 € (761 188.08 € T. T. C.) et tous les documents relatifs à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**La Secrétaire de séance,
Marie-France MARTIN**



**Le Maire,
Philippe ROUX**



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 6/7/23
et de sa publication le 6/7/23
Identifiant unique n° 007-210702312-2023_07_03_29DE